

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 23 septembre 2020, à 16 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
David BEAUCHESNE (par visioconférence)
France BILODEAU (par visioconférence)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Geneviève HAMELIN (par visioconférence)
Liguori HINSE (par visioconférence)
Sylvain LÉGARÉ (par visioconférence)
Annie SANFAÇON (par visioconférence)
Dominique TANGUAY (par visioconférence)
Patrick VOYER (par visioconférence)

Est absente : Anne CORRIVEAU, vice-présidente

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 20-65

Sur proposition de M^{me} Geneviève Hamelin, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Dossier soumis au conseil d'administration

3.1 Acquisition de terrain – lot numéro 3 912 284

CONSIDÉRANT que, dans son programme des immobilisations 2020-2029, le RTC prévoit l'acquisition d'un site pour l'aménagement d'un troisième centre d'exploitation;

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2019, par sa résolution n° 19-102, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le RTC désire acquérir le lot 3 912 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie 63 000 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit portant les numéros d'immeubles 700, avenue Newton et 1515, rue Galilée à Québec;

Résolution 20-66

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu :

- d'autoriser l'acquisition de gré à gré du lot 3 912 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au prix de 32 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;*

- *d'autoriser le directeur général à signer, avec la secrétaire générale, l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente recommandation.*

Adoptée à l'unanimité

4. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 16 h 47.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale